

ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2022)

AVIS est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement, adoptera le Règlement RCA21-14011 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022) » lors de la séance ordinaire du **mardi 14 décembre 2021 à 18 h 30**, qui se tiendra à la mairie d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, salle 201, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Le règlement imposant une taxe relative aux services sera soumis pour adoption au conseil d'arrondissement lors de cette séance, et ce, pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Fait à Montréal, le 3 décembre 2021

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers
